



MÉTROPOLE DE LYON

RÉPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240328-V\_DEL\_240328\_2-DE

SLO

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **28 mars 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	31	4	8

Date de convocation le **21 mars 2024**

Présidente : Madame La Maire Héléne **GEOFFROY**

Secrétaire : Monsieur Karim **BALIT**

**V\_DEL\_240328\_2**

**Modification N°4 du PLU-H - avis de la commune sur le projet arrêté**

**Rapporteur: Monsieur FISCHER**

Présents :

Héléne **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOUM**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Yvette **JANIN** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, David **LAÏB** donne pouvoir à Héléne **GEOFFROY**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Audrey **WATRELOT**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**, Thierry **ELIEN**

- l'OAP 10 concernant la ZAC du Mas du Taureau a été actualisée pour prendre en compte les dernières avancées du projet. Il s'agit de modifications concernant principalement la généralisation des modes d'habitat dans la ZAC ;
- Au Carré de Soie, plusieurs secteurs sont également modifiés, en fonction de l'avancée des études urbaines :
  - l'OAP 2.4 qui concerne la façade Ouest du boulevard urbain Est est légèrement modifiée, notamment dans le secteur du Catupolan, sur lequel un projet urbain partenarial est en cours de montage. L'implantation des futurs immeubles du PUP reproduit celle des bâtiments centenaires de la Grande Cité Tase pour composer un paysage urbain harmonieux sur la rue Romain Rolland. Ce projet a été présenté à toutes ses étapes au conseil de quartier.
  - la réduction des constructions à vocation d'activité sur le BUE, au bénéfice d'espaces verts, et la proposition d'un programme de logements plutôt que d'activité sur le côté nord de la rue Brunel prolongée, plus cohérent avec son environnement résidentiel (Grandes cités Tase, résidence les Bruyères...) ;
  - le vaste ilot limité par le BUE, l'avenue Garibaldi et l'avenue Franklin Roosevelt, auparavant occupé en partie par la cité Marhaba, est reclassé en zone d'activité, conformément à l'engagement pris auprès des anciens résidents. L'emplacement réservé de voirie qui le traverse d'Est en Ouest est repositionné en position plus centrale et pour mieux se raccorder au réseau viaire existant ;
  - dans le secteur Tase, la prise en compte du projet de rénovation de l'aile Est de l'usine se traduit par une modification mineure (réduction du « linéaire toutes activités »). Le projet de la ZAC Tase, qui prévoyait la construction de 820 logements est abandonné pour permettre le maintien de l'ESAT et l'implantation d'un collège ;
  - sur la route de Genas, qui a fait l'objet d'une étude en 2023, il a été convenu d'attendre la réalisation d'une étude plus complète sur le sud de la commune pour modifier le PLU-H. Néanmoins, quelques adaptations mineures sont proposées : une rectification de zonage pour un immeuble classé à tort avec les immeubles d'Alliade, l'ajout de marges de recul et de linéaires toutes activités.

Le soutien au développement du maraîchage se traduit par deux propositions :

- des modifications de zonage sur le secteur des Violettes pour permettre la réalisation de la ferme urbaine, dans le cadre du projet « Quartiers fertiles » ;
- la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL), pour permettre l'implantation d'un magasin de producteurs au croisement de l'avenue Marcel Cachin et de l'impasse de la Glayre.

Depuis 2014, la Commune a réalisé des investissements considérables dans le domaine scolaire, avec la construction de trois écoles, et l'acquisition du terrain pour la construction d'une quatrième école. La Métropole de Lyon envisage à son tour la construction de deux nouveaux collèges. Le premier, au sud, pourrait être situé à l'angle de l'avenue Roger Salengro et la rue Armand Menzikian. Le second au village, pourrait être situé avenue Marcel Cachin. Deux inscriptions de « localisation préférentielle » sont ainsi proposées pour ces équipements.

La Commune a poursuivi sa demande de protection d'immeubles au titre du patrimoine. Sont ainsi proposés pour un classement en élément bâti patrimonial (EBP) :

- la ferme Meunier, 7 route de Genas, mais sur ce point nous avons constaté une erreur matérielle, l'aile Est de ce bâtiment en « U » ayant été omise dans la protection ;
- la ferme Foray et son parc, 11 rue Lakanal, en continuité avec le parc Elsa Triolet ;

n'a pas eu l'effet modérateur escompté et que des mesures sont nécessaires.

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240328-V\_DEL\_240328\_2-DE

Au sud, les demandes non prises en compte en l'état concernent essentiellement la préservation du patrimoine. Nous demandons des mesures de protection sur deux secteurs :

- sur l'îlot compris entre l'avenue Roger Salengro et les rues Pierre Corneille, Joliot-Curie et Brunel :
  - la mise en cohérence du zonage sur le lotissement des Castors, déjà protégé par un périmètre d'intérêt patrimonial, mais dont certaines maisons ont un classement inadapté ;
  - la protection de la ferme Blein et de son terrain, 67 avenue Roger Salengro, témoignage exceptionnel du passé agricole du quartier.
- sur la partie sud de l'avenue Roger Salengro, entre la rue Germaine Tillion et la route de Genas :
  - l'inscription d'un périmètre d'intérêt patrimonial, ou à défaut des mesures de protection temporaire permettant d'attendre la réalisation de l'étude urbaine globale ;
  - la protection du café de la Merlin, 75 route de Genas. Sur ce point, nous réaffirmons notre attachement à ces lieux de vie sociale, centenaires mais toujours vivants, que sont les cafés-restaurants, disposant d'espaces extérieurs particulièrement agréables, aménagés sur les anciens jeux de boules.

### **Les modifications liées aux projets métropolitains**

La Métropole de Lyon a de son côté proposé quelques modifications liées aux investissements du Sytral pour l'amélioration de la desserte par les transports en commun, ainsi qu'à ses propres investissements sur ses domaines de compétence.

Une révision des zonages de stationnement aux abords des futures lignes de transports en commun, le tramway T9 et le bus à haut niveau de service de la route de Genas est proposée. Cette révision a pour effet de réduire le nombre de places de stationnement imposé par le règlement du PLU-H. Pour les logements non sociaux, cela baisserait le nombre de places de 1 à 0,7 par logement. Cette modification s'explique par l'amélioration considérable de la desserte de ces secteurs par les transports en commun. D'autre part, la maîtrise du développement urbain à laquelle nous sommes parvenus a réduit la pression dans ce domaine. Cette règle est toutefois un seuil minimal et la Commune se réserve la possibilité d'augmenter son exigence, notamment dans le cadre de la concertation citoyenne engagée avant chaque dépôt de permis de construire.

La Métropole et la Commune sont engagées dans un projet ambitieux de découverte et de restauration de la Rize. Outre son évident intérêt environnemental et esthétique, ce projet contribuera à l'amélioration du système d'endiguement de Vaulx-en-Velin, et donc à la protection des populations vis-à-vis du risque inondation. Pour permettre cet aménagement, un bassin de dépollution des eaux pluviales doit être créé à l'angle de l'avenue Karl Marx et de la rue Paul Marcellin. Il est proposé d'inscrire un emplacement réservé pour cet équipement.

En plein accord avec la Commune, la Métropole de Lyon a entrepris de développer le réseau de chauffage urbain sur le sud de la commune. La construction d'une chaufferie, dont les études de conception sont en cours, est prévue sur un terrain situé en bordure du boulevard urbain est. Il est proposé d'inscrire un emplacement réservé pour cet équipement.

La modification N° 4 du PLU-H s'inscrit pleinement dans la continuité des précédentes révisions et modifications qui ont permis à la Commune de mettre ce document progressivement en adéquation avec ses orientations politiques.

Il est toutefois nécessaire de mener à bien les études urbaines sur le village et sur le secteur Genas-Chénier afin que les demandes de la Commune non prises en compte puissent être

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240328-V\_DEL\_240328\_2-DE



### Après avoir délibéré, décide,

- d'émettre un avis favorable sur le projet arrêté pour la modification N° 4 du PLU-H ;
- de demander que la Métropole de Lyon réalise les études urbaines sur le village et le secteur Genas-Chénier, afin que les demandes de la Commune non prises en compte dans le cadre de la modification N° 4 du PLU-H puissent être instruites dans le cadre de la prochaine modification ;
- de demander que, dans l'attente de la réalisation des études urbaines, des dispositions soient prises pour protéger les sites les plus sensibles :
  - Au village,
    - les deux îlots compris entre les avenues Henri Barbusse, et Georges Rougé, incluant la ferme 9 Georges Chevallier ;
    - les terrains situés de part et d'autre de la rue Franklin, entre la rue Lakanal, et le parc du Château ;
    - la ferme et le jardin 5 rue Jean Jaurès ;
    - la ferme 38 avenue Paul Marcellin
  - Au sud,
    - l'îlot compris entre l'avenue Roger Salengro et les rues Pierre Corneille, Joliot-Curie et Brunel, incluant la ferme Blein ;
    - la partie sud de l'avenue Roger Salengro, entre la rue Germaine Tillion et la route de Genas, incluant le café de la Merlin 75 route de Genas.

Suffrages exprimés	<b>35</b>	
Vote(s) Pour	<b>33</b>	Hélène <b>GEOFFROY</b> , Stéphane <b>GOMEZ</b> , Kaoutar <b>DAHOUM</b> , Matthieu <b>FISCHER</b> , Muriel <b>LECERF</b> , Philippe <b>MOINE</b> , Myriam <b>MOSTEFAOUI</b> , Ahmed <b>CHEKHAB</b> , Antoinette <b>ATTO</b> , Régis <b>DUVERT</b> , Nadia <b>LAKEHAL</b> , Michel <b>ROCHER</b> , Josette <b>PRALY</b> , Patrice <b>GUILLERMIN-DUMAS</b> , Nassima <b>KAOUAH</b> , Pierre <b>DUSSURGEY</b> , Fatma <b>FARTAS</b> , Yvette <b>JANIN</b> , Joëlle <b>GIANNETTI</b> , Liliane <b>GILET-BADIOU</b> , Eric <b>BAGES-LIMOGE</b> s, Véronique <b>STAGNOLI</b> , Dehbia <b>DJERBIB</b> , Charazède <b>GAHROURI</b> , Christine <b>JACOB</b> , Harun <b>ARAZ</b> , Abdoulaye <b>SOW</b> , Frédéric <b>KIZILDAG</b> , David <b>LAÏB</b> , Ange <b>VIDAL</b> , Monique <b>MARTINEZ</b> , Karim <b>BALIT</b> , Soufia <b>MAAROUK</b>
Vote(s) Contre	<b>0</b>	
Abstention(s)	<b>2</b>	Richard <b>MARION</b> , Christine <b>BERTIN</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>	

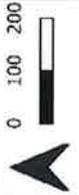
# Secteur Nord modification n°4 du PLU-H Résultats

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

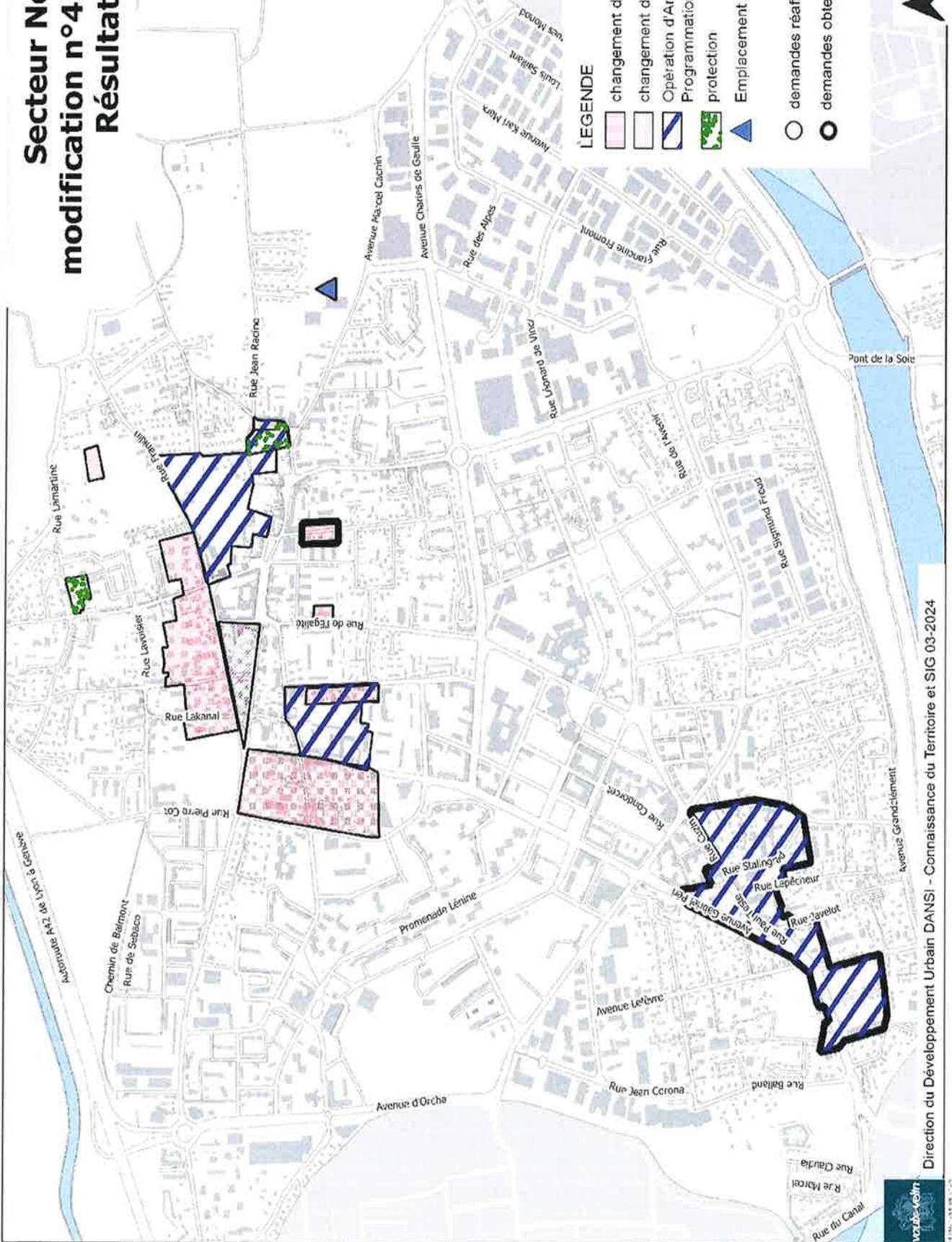
Publié le

ID : 069-216902569-20240328-V DEL\_240328\_2-DE



## LEGENDE

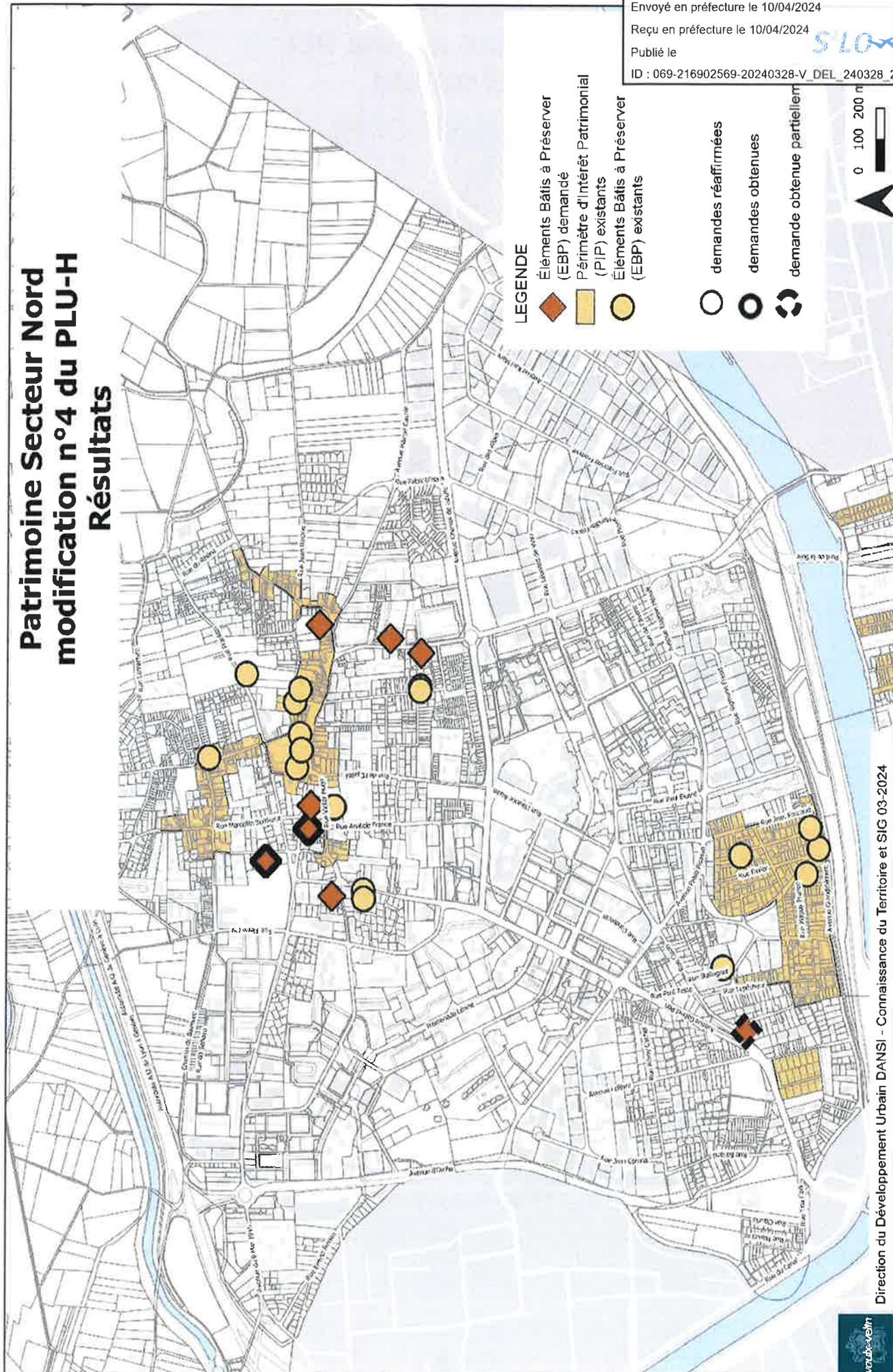
-  changement de zonage
-  changement d'indice
-  Opération d'Aménagement et de Programmation (AOP) à étude
-  protection
-  Emplacement Réservé
-  demandes réaffirmées
-  demandes obtenues





# Patrimoine Secteur Nord modification n°4 du PLU-H Résultats

Envoyé en préfecture le 10/04/2024  
 Reçu en préfecture le 10/04/2024  
 Publié le  
 ID : 069-216902569-20240328-V\_DEL\_240328\_2-DE



## LEGENDE

- Éléments Bâti à Préserver (EBP) demandé
- Périmètre d'intérêt Patrimonial (PIP) existants
- Éléments Bâti à Préserver (EBP) existants
- demandes réaffirmées
- demandes obtenues
- demande obtenue partiellement

